

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2431>



Qu'est-ce que la laïcité ?

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : mardi 16 décembre 2025

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Présent à Vierzon lors d'une rencontre sur la laïcité, Michel Lamboley y a prononcé le discours ci-dessous. Nous publions aussi quelques photos de la réunion.

Laïcité, Nation, démocratie

La loi de 1905 qui sépare les églises et l'Etat n'est pas qu'une simple loi qui extraie les affaires religieuses de L'Etat. C'est une loi qui vise a déconfessionnaliser la Nation, à l'extraire de l'idéologie religieuse. Or l'une des caractéristiques de ces idéologies est la charité. Cette notion mérite d'être réactualisée au moment ou la confusion la plus totale existe.

Il existe une dimension particulière a déconfessionnaliser la charité. En effet, une des caractéristiques de l'oppression religieuse est aussi de faire « le bien ». L'humanitaire a toujours accompagne les guerres et la pauvreté. Ainsi nos hospices et la charité publique ont accompagné les horreurs de la première industrialisation en France. C'est bien parce que la souffrance est partout que peut se déployer la charité. La déconfessionnalisation de l'école entraîne alors nécessairement la question de la déconfessionnalisation de l'assistance publique. Ce que réaliseront les militants du CNR.

En effet, personne ne perçoit l'importance de la sécurité sociale de ce point de vue. Que l'on soit juif, musulman, bouddhiste, peu importe. L'important c'est l'humain et son effort dans la production de bien. En effet ce qui est compté dans la sécurité sociale, c'est le travailleur pas sa religion. Outre qu'elle produit l'universel puisque la couleur de peau importe peu, elle extraie sa dimension oppressive. En effet, il n'est pas plus grande humiliation que de tendre la main pour obtenir la charité.

Ce que fait la sécurité sociale avec sa création n'est pas simplement social, elle est citoyenne. Cantonner à la protection sociale l'enjeu de sa survie n'est tout simplement pas réaliste. En effet, la sécurité sociale intègre pleinement le contrat républicain en réalisant la fraternité.

Peu de gens s'intéressent à ce mot affiché sur nos frontons. Pourtant avec la sécurité sociale nous la réalisons quotidiennement. Certes, nous sommes toujours insatisfait des problèmes administratifs, mais c'est tout de même mieux que de ne pas pouvoir se payer un médecin.

Cette fraternité n'est pas abstraite et elle échappe à la vision individualiste. Elle renvoie aux garanties collectives, contrat politique concret et quotidien qui s'ajoute au droit de vote. Ce mot fraternité, qui fait ricaner de nombreux anti-républicains, est réalisé avec la force du travail. L'effacer est donc essentiel pour les ennemis de la république et de la démocratie.

Peut-on faire un lien entre la loi de 1905 et la sécurité sociale ? Assurément. Ses fondateurs insistaient sur cette déconfessionnalisation qui s'était initiée dans les écoles. En modifiant le rapport social c'est à dire la mise en place d'un droit politique au lieu d'une décision personnelle, la charité dépend du croyant, elle donne la matrice de l'égalité. En substituant un contrat politique à une norme religieuse elle réaffirme la république. En instituant la fraternité elle l'extraie des considérations subjectives. Elle devient alors de fait un bien public.

Qu'est-ce que la laïcité ?

Bien public et non commun. En effet, il n'existe que le peuple et pas une communauté. Une communauté n'est pas souveraine le peuple l'est. C'est parce qu'il est bercé de fiction qu'il ne comprend pas que l'étatisation de la sécurité sociale va de pair avec la fin du contrat politique. C'est parce qu'il est bercé de fictions qu'il n'a pas conscience que nous ne sommes plus en démocratie depuis 2008. C'est parce que le peuple oublie son rôle historique qu'il ne le remplit plus : défendre la démocratie vis à vis d'un traité européen qu'il a rejeté.

Voilà pourquoi la mise en place d'un référendum dit de souveraineté sur la supériorité du droit européen sur le droit national est une nécessité.



Public



Intervenants



Intervenants2